

Conditions de vente

Pèlerinage du Jumelage Dassa-Zoumé / Gap-Embrun à Lourdes

Dates : du 26 septembre 2026 au 29 septembre 2026

Itinéraire : Centre Diocésain Pape François □ Sanctuaire Notre Dame de Lourdes □ Ville historique de Carcassonne

Texte des conditions

CONDITIONS DE VENTE – PÈLERINAGE DU JUMELAGE DASSA-ZOUMÉ / GAP-EMBRUN À LOURDES 2026

1. Organisation du pèlerinage

Le présent pèlerinage est organisé par le Service diocésain des Pèlerinages de Gap et d'Embrun (Organisation n°1 – « Pèlerinages de Gap »), dans le cadre du jumelage entre les diocèses de Gap-Embrun et de Dassa-Zoumé.

Le pèlerinage se déroulera à Lourdes et comprendra la participation aux célébrations prévues au Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes, aux rencontres du jumelage ainsi qu'aux événements organisés à l'occasion de la venue du Saint-Père à Lourdes.

2. Prestations comprises

Le prix comprend :

- l'hébergement durant toute la durée du pèlerinage ;
- les repas prévus au programme ;
- les activités et célébrations prévues au programme ;
- les frais d'organisation ;
- les assurances incluses dans le forfait ;
- l'accompagnement pastoral du pèlerinage.

Le prix ne comprend pas :

- les dépenses personnelles ;
- les activités non prévues au programme ;
- les consommations supplémentaires ;
- les assurances facultatives complémentaires.

3. Inscription et validation

L'inscription est réalisée en ligne et devient définitive après validation par l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription lorsqu'elle ne correspond pas aux conditions particulières du pèlerinage ou lorsque les capacités d'accueil sont atteintes.

Une liste d'attente peut être mise en place lorsque le nombre maximal de participants est atteint.

4. Prix et règlement

Le prix du pèlerinage est fixé selon le forfait choisi lors de l'inscription.

Le règlement peut être effectué en une ou plusieurs échéances selon les modalités proposées au moment de l'inscription.

Le solde devra être intégralement réglé avant le départ.

Tout participant n'ayant pas réglé la totalité des sommes dues pourra voir son inscription annulée.

5. Modifications du programme

Le programme du pèlerinage est communiqué à titre indicatif.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires, lieux ou activités lorsque les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons pastorales, de sécurité, de transport, de disponibilité des lieux ou d'organisation du Sanctuaire.

Les éventuelles modifications liées à la venue du Saint-Père, aux mesures de sécurité ou aux décisions des autorités civiles, religieuses ou du Sanctuaire ne pourront donner lieu à aucune indemnisation.

6. Annulation par le participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les frais réellement engagés par l'organisateur auprès des transporteurs, hébergeurs ou

prestataires pourront être retenus.

Lorsque les prestations sont déjà réservées ou payées par l'organisateur, les sommes correspondantes pourront rester dues.

7. Annulation ou modification par l'organisateur

L'organisateur peut être amené à annuler ou modifier le pèlerinage en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou d'insuffisance du nombre de participants.

Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées, déduction faite des frais irrévocablement engagés auprès des prestataires lorsque la réglementation applicable le permet.

8. Responsabilité

Chaque participant demeure responsable de ses effets personnels.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets personnels.

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, les lieux d'accueil, les hébergements et les règles du Sanctuaire.

9. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation du pèlerinage et conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

10. Contact

Service diocésain des Pèlerinages de Gap et d'Embrun

Maison diocésaine

9 rue Capitaine de Bresson

05000 GAP

